

Paris, le 8 avril 2021

## FUKUSHIMA, TCHERNOBYL : CONSEQUENCES D'UN ACCIDENT NUCLEAIRE SUR LA SANTE

Séminaire ANCCLI – IRSN, les 8 avril, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2021

L'Association nationale des comités et commissions locales d'information, l'ANCCLI et l'IRSN, organisent conjointement un séminaire, composé de deux rencontres complémentaires : le 8 avril en visio-conférence et les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2021, à Fontenay-aux-Roses sur le thème de la santé et des accidents nucléaires, sujet intéressant l'ensemble de la société civile et dont les enjeux sont primordiaux pour les populations vivant près des sites nucléaires ou y travaillant.

Ce séminaire s'inscrit dans la continuité du séminaire de 2018 « Radioactivité et santé : où en sommes-nous ? », co-construit par un comité de pilotage pluraliste, il abordera le 8 avril les accidents de Tchernobyl et Fukushima, leurs rejets et leurs conséquences sanitaires sur la santé. A l'automne, la 1<sup>ère</sup> journée (30 septembre) sera dédiée à la recherche expérimentale sur ces conséquences sanitaires en situation post-accidentelle. La 2<sup>nde</sup> journée (1<sup>er</sup> octobre) traitera des remontés du territoire japonais à travers notamment le témoignage d'un médecin japonais engagé sur le territoire contaminé et des enseignements que nous avons pu retenir de ces deux accidents pour établir des recommandations en matière de suivi sanitaire en y intégrant la place des citoyennes et citoyens. Tout au long de ce séminaire, une large place sera donnée aux échanges et à l'écoute des attentes de la société civile sur le thème de la santé après un accident nucléaire dans un contexte sanitaire qui rappelle que les enjeux de santé individuelle ou collective sont au cœur des préoccupations de tous les foyers.

Selon Jean-Claude Delalonde, Président de l'ANCCLI, « *« la société civile, dans sa grande diversité, est attentive à la qualité de l'expertise dans les domaines de la santé ou de l'environnement et aux modalités de sa prise en compte par les décideurs publics ».*

Pour Jean-Christophe Niel, Directeur général de l'IRSN, « *L'établissement d'un dialogue entre l'ensemble des acteurs impliqués, dont les personnes affectées, est une nécessité pour co-construire les mesures à mettre en œuvre.* \* ».

L'ANCCLI et l'IRSN sont partenaires depuis plus de 15 ans, ils collaborent à diffuser et à partager l'information auprès des Commissions Locales d'Information pour leur montée en compétence et pour éclairer leur regard sur les enjeux nucléaires. Ensemble, ils apportent des éléments de réponse aux questions légitimes que les membres des CLI se posent sur les grands enjeux des activités nucléaires. L'IRSN et l'ANCCLI poursuivent leur démarche de dialogue, notamment en termes d'accès aux connaissances scientifiques et techniques de l'Institut.

\* Extrait du rapport « Anticipation et résilience : réflexions dix ans après l'accident de Fukushima-Daiichi »

**Suivre en direct le séminaire en suivant #AnccliIRSN sur twitter**

Contact presse IRSN  
Pascale Portes  
Tél : 01 58 35 70 33

Contact presse ANCCLI  
Yves Lheureux  
Tél : 06.60.18.57.92

*L'IRSN, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) - dont les missions sont désormais définies par la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) - est l'expert public national des risques nucléaires et radiologiques. L'IRSN concourt aux politiques publiques en matière de sûreté nucléaire et de protection de la santé et de l'environnement au regard des rayonnements ionisants. Organisme de recherche et d'expertise, il agit en concertation avec tous les acteurs concernés par ces politiques, tout en veillant à son indépendance de jugement. L'IRSN est placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'Environnement, de la recherche, de l'énergie, de la santé et de la défense.*

*Créée le 5 septembre 2000, L'ANCCLI est l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information. Régie par la loi du 1er juillet 1901, elle regroupe 37 Commissions Locales d'Information. En France, chaque installation nucléaire est pourvue d'une Commission Locale d'Information (CLI). La CLI a une double mission : informer la population sur les activités nucléaires et assurer un suivi permanent de l'impact des installations nucléaires. L'ANCCLI fédère les expériences et les attentes des CLI et porte leurs voix auprès des instances nationales et internationales.*